



## Méfiez-vous des démarchages abusifs

### L'Espace INFO ENERGIE de Vendée réitère sa mise en garde

**De nombreuses démarches abusives ont été recensées pour la vente d'équipements de production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques ou aérovoltaiques) et d'audits énergétiques.**

La COP 21 et la loi de transition énergétique ont mis les travaux de rénovation énergétique sur le devant de la scène. Des entreprises indécates en profitent, sur tout le territoire, pour déployer des démarches commerciales frauduleuses. L'Espace INFO ENERGIE de Vendée et les Espaces INFO ENERGIE des Pays de la Loire font part d'un nombre croissant de pratiques douteuses (discours mensongers, pression du vendeur à signer rapidement, contrats antidatés, tarifs exorbitants, etc.) et appellent les particuliers à la vigilance.

**Nos conseils :** avant de décider d'un investissement de plusieurs milliers d'euros, il faut comparer. Ne jamais signez une commande sous la pression d'un commercial. Ne vous contentez pas d'une seule offre : **prenez toujours le temps de demander plusieurs devis** et comparez-les avant de prendre une décision. En cas de doute n'hésitez pas à contacter un organisme public neutre et indépendant (Espace INFO ENERGIE, association de défense du consommateur...)

**Vos droits :** Votre premier droit est celui de refuser même si le commercial paraît amical. Vous disposez également d'un **délai de rétractation de 14 jours** après la date de signature du bon de commande en cas de démarchage à domicile. Pour tout recours juridiques, contactez une association de consommateurs agréée ou la direction départementale de la protection de la population (DDPP).

**Techniques de démarchage :** la société prétend être en partenariat avec l'ADEME, un ministère, ERDF, GRDF ou une autre enseigne connue et rassurante pour un particulier. La société prétend l'application d'une loi récente (par exemple : une taxe carbone, une taxe sur un logement de plus de 40 ans,...).

**Le diagnostic énergétique** (DPE : Diagnostic de Performance Energétique) est obligatoire **uniquement** en cas de vente d'un bien ou de sa location.

L'État met en place des aides financières incitatives à la rénovation énergétique des logements, mais rien n'est obligatoire.

Espace INFO ENERGIE de Vendée  
3, rue du Maréchal Juin  
85000 La Roche sur Yon  
02.51.08.82.27  
eie85@eiepd.fr

#### Partenaires

